Appel à la fin du harcèlement d'avocats et journalistes burundais

HRW, 11 aoÃ»t 2011Burundi : Il faut cesser de harceler les avocats et les journalistesLes dÃ©tracteurs du gouvernement sâ€™exposent rÃ©guliÃ¨rement Ã des arrestations et Ã des interrogations(New York, le 11 aoÃ»t 2011) â€“ Lâ€™arrestation d par les autoritÃ©s burundaises et les campagnes dâ€™intimidation lancÃ©es par celles-ci Ã lâ€™encontre de journalistes sont prÃ©occupantes, ont dÃ©clarÃ© Human Rights Watch et le ComitÃ© de protection des journalistes (Committee to Protect Journalists) aujourdâ€™hui.Bien que la libÃ©ration de deux des trois avocats arrÃªtÃ©s mi-juillet 2011 constitue une dÃ©march positive, le gouvernement devrait immÃ©diatement cesser de harceler tant les avocats que les journalistes, ont commentÃ© les deux organisations. La procÃ©dure lancÃ©e contre lâ€™un des avocats libÃ©rÃ©s reste en cours, tandis quâ€™un troisiÃ¨m Ã©galement arrÃªtÃ© fin juillet, demeure en dÃ©tention pour des chefs dâ€™accusation qui semblent porter atteinte au droit international.

Â«Â Les avocats et les journalistes ne devraient pas avoir Ã redouter dâ€™Ãªtre harcelÃ©s, voire arrÃªtÃ©s, lorsquâ€™ils com entre euxÂ Â», a affirmÃ© Daniel Bekele, directeur de la division Afrique Ã Human Rights Watch. Â«Â Les procureurs burundais devraient imposer le respect de la protection juridique des droits humains et non pas punir les individus qui exercent leurs droits.Â Â»Le 15Â juillet, un procureur burundais a ordonnÃ© lâ€™arrestation dâ€™une avocate, Me Suzanne Bu pour Â«Â complicitÃ© dâ€™espionnageÂ Â» aprÃ¨s quâ€™elle avait facilitÃ© une entrevue entre ses clients, plaignants dans u de viol, et des journalistes franÃ§ais qui exerÃ§aient leurs activitÃ©s au Burundi en toute lÃ©galitÃ©. Me Bukuru a Ã©tÃ© mise libertÃ© provisoire le 1erÂ aoÃ»t, la procÃ©dure Ã©tant toujours en cours.Le 27Â juillet, des policiers ont arrÃªtÃ© Me Isidore Rufyikiri, bÃ¢tonnier du Burundi, pour Â«Â outrage Ã magistratÂ Â» aprÃ¨s son intervention lors dâ€™un rassemblement dans l capitale, Bujumbura, en soutien Ã Me Bukuru. Me Rufyikiri a Ã©tÃ© relÃ¢chÃ© le 5Â aoÃ»t et les accusations portÃ©es contre ont Ã©tÃ© abandonnÃ©es.Des membres de lâ€™ordre des avocats du Burundi ont fait grÃ¨ve la derniÃ¨re semaine de juillet po montrer leur solidaritÃ© avec Me Rufyikiri et Me Bukuru. Cette semaine, environ 70Â membres de lâ€™ordre des avocats du Burundi ont entamÃ© un sit-in devant la cour dâ€™appel afin de protester contre la dÃ©tention dâ€™un autre avocat, Me FranÃ Nyamoya, porte-parole du parti dâ€™opposition Mouvement pour la solidaritÃ© et la dÃ©mocratie (MSD), arrÃªtÃ© le 29Â juillet Nyamoya, qui a Ã©tÃ© accusÃ© de subornation de tÃ©moins dans une affaire dâ€™assassinat remontant Ã 2003, est Ã©galem lâ€™avocat dâ€™un journaliste radio, Bob Rugurika, assujetti Ã plusieurs reprises Ã des harcÃ¨lements de la part du gouvernement. Les accusations portÃ©es contre Me Nyamoya sâ€™appuient sur un nouveau code pÃ©nal qui nâ€™Ã©tait pas vigueur au moment du dÃ©lit prÃ©sumÃ©. Ces accusations ont Ã©tÃ© soumises Ã une prescription de trois ans pour infraction mineures commises au regard de lâ€™ancien code pÃ©nal.La Charte africaine des droits de lâ€™homme et des peuples et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, auquel adhÃ¨re le Burundi, interdisent strictement lâ€™application rÃ©troactive de sanctions et de dÃ©lits pÃ©naux.En outre, les autoritÃ©s ont Ã maintes reprises soumis des journalistes Ã des actes dâ€™intimidation suite Ã la diffusion dâ€™Ã©missions perÃ§ues comme critiquant le gouvernement. Ainsi, depuis le 18Â Rugurika, rÃ©dacteur en chef de la Radio publique africaine (RPA), a Ã©tÃ© convoquÃ© quatre fois par le bureau du procureur public de Bujumbura afin de sâ€™expliquer sur la diffusion rÃ©cente dâ€™Ã©missions consacrÃ©es aux dÃ©veloppements po Ces harcÃ¨lements ont commencÃ© aprÃ¨s que la RPA avait diffusÃ© un reportage sur un appel au dialogue lancÃ© par un parti dâ€™opposition et couvert la confÃ©rence de presse de la coalition de lâ€™opposition. Un procureur a accusÃ© Rugurika diffuser Â«Â des informations incitant Ã la dÃ©sobÃ©issance civileÂ Â».Par ailleurs, un reportage de la RPA a rÃ©vÃ©lÃ© que agents devant faire partie dâ€™un comitÃ© chargÃ© de la conception dâ€™un projet de commission vÃ©ritÃ© et rÃ©conciliatio mÃªme citÃ©, dans un rapport de lâ€™ONU sur les crimes contre lâ€™humanitÃ© publiÃ© en 1996, comme Ã©tant lâ€™auteu dÃ©lits. AprÃ¨s la diffusion de cette Ã©mission, le bureau du procureur public a accusÃ© Rugurika de diffuser des propos Â«Â incitant Ã la haine ethniqueÂ Â».Patrick Mitabaro, rÃ©dacteur en chef de la Radio Isanganiro, a Ã©galement Ã©tÃ© convo formellement par les procureurs afin de sâ€™expliquer sur les informations communiquÃ©es sur ses ondes. Le 3Â mai, il a Ã©t accusÃ© de Â«Â diffusion dâ€™informations pouvant porter atteinte Ã la sÃ©curitÃ© de lâ€™Ã‰tatÂ Â» aprÃ¨s la transmission avec un chef de lâ€™opposition en exil mettant en cause un projet de loi du gouvernement selon lequel tous les partis politiques devraient redemander un agrÃ©ment sous six mois. Le 1erÂ aoÃ»t, Mitabaro a Ã©tÃ© accusÃ© de Â«Â diffusion de propos injurieux Ã lâ€™Ã©gard de la magistratureÂ Â» aprÃ¨s avoir retransmis un entretien avec Me Rufyikiri dans lequel il prÃ©tendait que certains juges dÃ©shonoraient le systÃ¨me judiciaire Ã travers leurs actes.Me Rugurika et MeÂ Mitabaro ont Ã©tÃ© convoquÃ©s une nouvelle fois dans le bureau du procureur public le 9Â aoÃ»t afin dâ€™y Ãªtre interrogÃ©s.Â«Â Il est extrÃªmement inquiÃ©tant quâ€™au Burundi, des journalistes fassent frÃ©quemment lâ€™objet de harcÃ¨lements lorsquâ€™ils ou publient des opinions perÃ§ues comme critiquant le gouvernementÂ Â», a commentÃ© Mohamed Keita, coordinateur du plaidoyer pour lâ€™Afrique du ComitÃ© de protection des journalistes. Â«Â Les innombrables convocations formelles de journalistes devant les autoritÃ©s judiciaires semblent conÃ§ues pour les intimider et les empÃªcher de faire leur travail lÃ©gitime.Â Â»Informations de fondAu regard du droit burundais, le prÃ©sident du pays est aussi chef du conseil de la magistrature, ce qui rÃ©vÃ¨le un manque de sÃ©paration des pouvoirs entre les deux branches du gouvernement et rend le systÃ¨me judiciaire susceptible Ã une ingÃ©rence politique. En 2009 et 2010, Human Rights Watch a relevÃ© plusieurs cas de juges mutÃ©s ou menacÃ©s car leurs dÃ©cisions nâ€™avaient pas Ã©tÃ© considÃ©rÃ©es favorables au gouvernement ou pouvoir.Il sâ€™en est suivi que des journalistes, des avocats et des personnalitÃ©s de la sociÃ©tÃ© civile ont fait lâ€™objet dâ dâ€™arrestations et de citations Ã comparaÃ®tre pour motifs politiques. Bien que le gouvernement ait semblÃ© faire preuve dâ respect accru envers la libertÃ© dâ€™expression en tolÃ©rant une manifestation de journalistes au mois dâ€™avril, des agents gouvernement et de la magistrature tentent en permanence dâ€™intimider des journalistes et des militants de la sociÃ©tÃ© civil pour Ã©touffer les critiques et opinions dissidentes publiques et dâ€™affirmer que ceux-ci sont associÃ©s Ã lâ€™opposition politique.Un journaliste, Jean-Claude Kavumbagu, a passÃ© dix mois en prison pour avoir rÃ©digÃ© un article dans lequel il mettait en doute la capacitÃ© de lâ€™Ã‰tat Ã rÃ©pondre Ã dâ€™Ã©ventuels attentats terroristes. Il a Ã©tÃ© acquittÃ© du ch initial de trahison mais jugÃ© coupable de Â«Â porter atteinte Ã lâ€™Ã©conomie nationaleÂ Â», crÃ©ant ainsi un prÃ©cÃ©den Ã©tant donnÃ© quâ€™aucun journaliste nâ€™avait jamais Ã©tÃ© jugÃ© coupable dâ€™un tel dÃ©lit. Kavumbagu a Ã©tÃ© lib

journalistes ont Ã©tÃ© arrÃªtÃ©s Ã la mi-2010 et dÃ©tenus pendant de courtes pÃ©riodes. Me Nyamoya, lâ€™avocat, a Ã©tÃ
septembre 2010 pour Â«Â menace Ã la sÃ©curitÃ© de lâ€™Ã‰tatÂ Â» aprÃ¨s avoir demandÃ© au prÃ©sident de congÃ©dier
membres des services de sÃ©curitÃ©. Il a Ã©tÃ© libÃ©rÃ© sous caution au bout de trois semaines.Les diffÃ©rentes dÃ©cision
par le systÃ¨me judiciaire dans le cadre dâ€™affaires relatives Ã des dÃ©lits contre les dÃ©tracteurs du gouvernement soulÃ¨v
Ã©galement des interrogations quant Ã sa neutralitÃ©. Par exemple, sâ€™agissant du dossier dâ€™Ernest Manirumva, un mili
anti-corruption tuÃ© en avril 2009, les procureurs se sont abstenus de donner suite aux recommandations du Bureau
fÃ©dÃ©ral dâ€™investigation selon lesquelles des agents de police et des renseignements haut placÃ©s auraient dÃ» Ãªtre
interrogÃ©s sur le dÃ©lit. Un tribunal a maintes fois reportÃ© les audiences relatives Ã cette affaire sans pour autant fournir de
motif satisfaisant.